

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

Championnat de TIR à l'ARC de la LIGUE OUEST Samedi 14 avril 2018 – Saint-Aubin-du-Cormier (35)

Référence :

- Règlement particulier du championnat national de tir à l'arc 2470/FCD du 25/10/2017

ANNEXE 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de tir à l'arc de la ligue Ouest de la FCD sera organisé par le CSL du 11^{ème} RAMA, le **samedi 14 avril 2018** au camp de la Lande d'Ouée à Saint-Aubin-du-Cormier.

[Sortie 28 de l'A 84 – Suivre fléchage en bleu du régiment sur votre droite en venant de Fougères sur votre gauche en venant de Rennes].

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD.

Dans le cadre de la convention inter-fédérations, cette phase régionale est qualificative pour le Championnat National FCD et pour le Championnat de France FFTA.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

CSL 11^{ème} RAMA - Section Arc

Responsable : Alain ROUZIOUX (Tél : 06 87 38 52 47 - Email : rgrama@free.fr)

b) Conseiller technique « tir à l'arc » :

Françoise ROUZIOUX (Tél : 06 82 86 68 62 - Email : rouziouxf@free.fr)

c) Règlement particulier :

Le Championnat se déroule sur 2 séries de 6 volées de 6 flèches, aux distances mentionnées au règlement de la ligue Ouest. Rythme de tirs en AB/CD.

Afin d'intégrer les archers en situation de handicap, un pas de tir adapté à leur capacité sera prévu à 15 mètres sur blason de 122. (Article 2.5 du règlement national)

Déclaré au calendrier FFTA dans le cadre de la convention inter-fédérations, il est susceptible d'accueillir, sur invitation et hors classement FCD, des archers FFTA. A titre dérogatoire, des archers des autres ligues FCD ne pouvant participer à leur propre championnat de ligue pourront également être autorisés à participer à ce concours, hors classement du championnat de la ligue Ouest. Il est qualificatif pour les championnats de France FCD et FFTA.

d) Participation :

La compétition est ouverte à tous les archers affiliés à la FCD, que leur CSA ait une section arc ou non. Aucun score qualificatif n'est requis.

Pour être qualifié au Championnat national FCD, outre les scores qualificatifs, les conditions d'accès sont rappelées dans le règlement national particulier 2017 (cf. site de la ligue Ouest).

e) Récompenses :

En application de l'article 2 du règlement permanent :

Individuel : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Équipe : les trois premières équipes de chaque arme et les trois premières équipes jeunes seront récompensées.

f) Arbitrage - Jury technique

L'arbitrage sera assuré par des arbitres de la FFTA.

Dans la mesure du possible, un jury d'appel sera constitué

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport : à la charge des clubs participants.

b) Accueil : à partir de 11 heures.

Prévoir une pièce d'identité avec photo pour l'accès au régiment.

En cas d'urgence : téléphoner sur le terrain à Alain ROUZIOUX - 06 87 38 52 47

Chronologie :

- Repas : 11h45- 12h45
- Ouverture du greffe : entre 11h et 11h35 et à partir de 13 heures
- Inspection du matériel : 13h 15
- Entraînement de 30 minutes : 13h 30
- Début du concours : 14 h
- Résultats et pot de l'amitié : aux environs de 18 heures

c) Restauration :

Le samedi midi : repas **sur réservation**. Les frais de repas sont pris en charge par la ligue pour les compétiteurs. Coût : 12 € pour les accompagnateurs. Une facturation repas accompagnateurs sera faite par la ligue aux clubs, après la manifestation.

Inscriptions aux repas sur le même formulaire d'inscription que les engagements.

Buvette sur le terrain (boissons, café, gâteaux, etc.).

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus

identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017-2018 et/ou d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition si le code « Activité » de la licence n'est pas le tir à l'arc en compétition. La présentation de la licence FFTA en compétition peut servir de justificatif médical.

Les archers devront présenter les justificatifs prévus à l'article 1 du règlement permanent du championnat de ligue à toute personne habilitée et notamment au greffe de la compétition.

b) Engagements :

Les engagements se font exclusivement via l'espace SYGEMA **avant le 5 avril 2018 délai de rigueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation (y compris les frais de repas des accompagnateurs) sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

c) Droits d'inscription :

- **8 € pour les compétiteurs adultes.**
- **12 € pour les accompagnateurs non officiels.**

Pour les jeunes (benjamins à juniors inclus), l'engagement est pris en charge par la ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

Toute absence non justifiée d'un compétiteur le jour du concours fera l'objet d'une facturation à son club du montant financier engagé par la ligue pour lui.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

f) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

g) Droit d'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir à l'arc et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest FCD
Coordonnateur général des activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membre du comité directeur LO
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif « tir à l'arc » de la ligue Ouest

ANNEXE 1

Plan d'accès Championnat de ligue de Tir à l'arc Samedi 14 avril 2018

Lieu de la compétition : **SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (35)**

Stade du camp de la Lande d'Ouée

